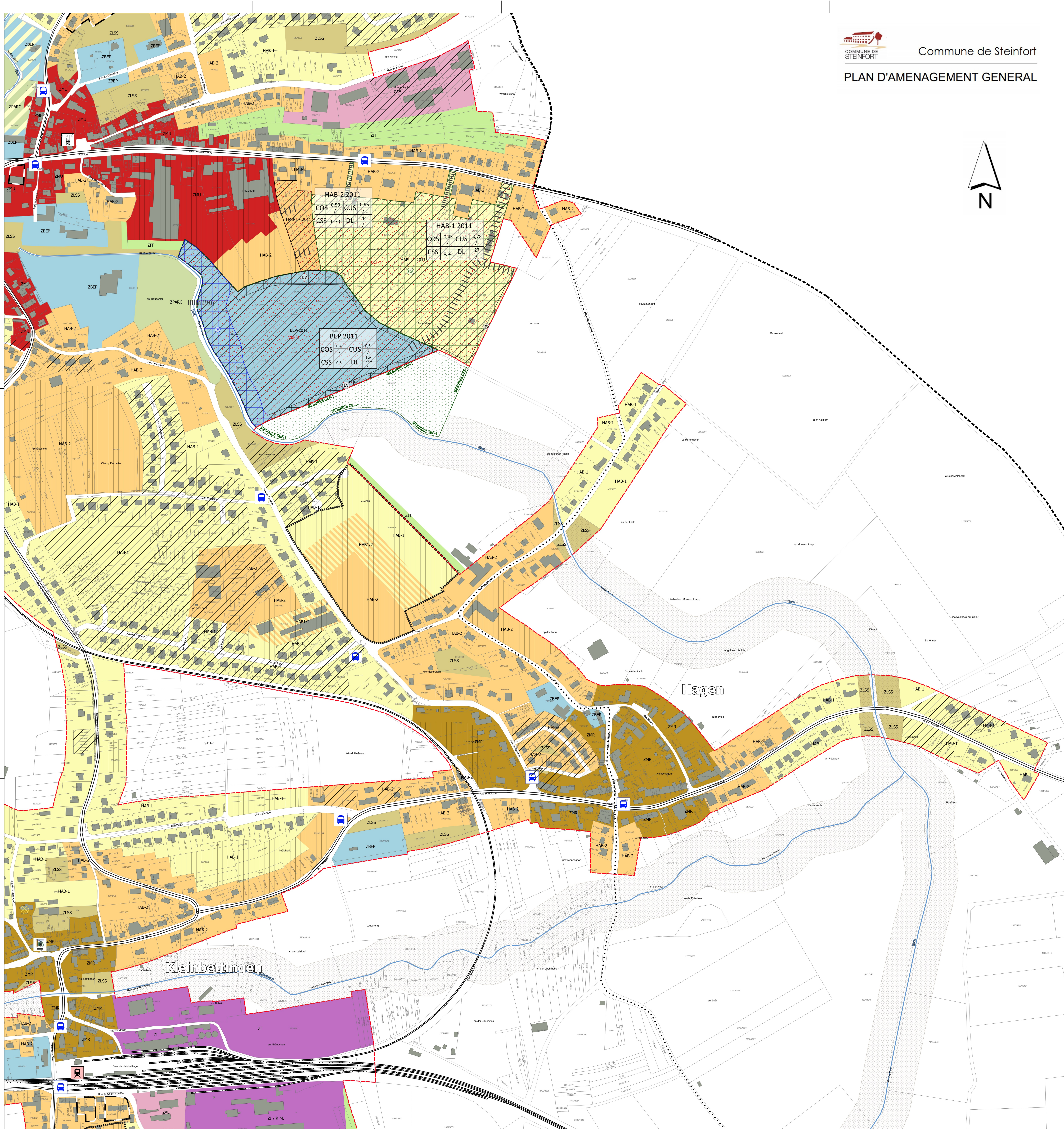




Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-1 2011 Zones d'habitation 1 (2011)
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- HAB-2 2011 Zones d'habitation 2 (2011)

Zones mixtes

- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMU-2017 Zone mixte urbaine (2017)
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZBEP-2011 Zones de bâtiments et d'équipements publics - affectation Parc & Ride
- ZBEP 2011 Zones de bâtiments et d'équipements publics (2011)
- ZAE Zones d'activités économique
- ZI Zones industrielles
- ZI / R.M. Zones industrielles à risques majeurs

Zones destinées à rester libres

- ZAG Zones agricoles
- ZFCB Zones forestières
- ZLSS Zones de loisir sans séjour
- ZPARC Zones de parc
- ZIT Zones d'isolement et de transition

Zones superposées

- Zone d'aménagement différé
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées
- Délimitation des plans d'aménagement particulier
- Zones sans obligation d'établir un plan d'aménagement particulier (Art. 27 de la loi modifiée du 19 juillet 2004) (Voir partie écrite chapitre 3.5)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»
- Zones soumises à un plan directeur

Zone de servitude urbanisation

- «Bord de l'Eisch»
- «Écran vert»
- «Coulée verte»

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

Dénomination de la ou des zones	
COS	min. max.
CUS	min. max.
CSS	min. max.
DL	min. max.

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives

- Espaces et couloirs d'intérêt écologique et paysager
- Zones protégées d'intérêt nationale - projetée
- Zones protégées d'intérêt communautaire et internationale
- Espace potentiel approprié pour la réalisation des mesures CEF
- Espace dont l'urbanisation exige probablement des mesures CEF
- Sites et monuments et ensembles classés
- Inventaire supplémentaire des monuments nationaux
- Zones d'activités économiques à caractère régional
- Décharge pour déchets inertes (selon le Plan directeur sectoriel)

Réseaux de circulation

- Autoroute
- Route nationale (RN)
- Chemin Repris (CR)
- Voirie communale
- Ligne ferroviaire
- Piste cyclable

Couloirs et espaces réservés

- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets routiers

Réseaux d'infrastructures techniques (voir plan 3.1)

- Conduites d'eau
- Couloirs de canalisation
- Lignes électriques à haute tension
- Gazoducs

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructure technique

- Gare
- Arrêts autobus
- Station de pompage
- Station de transformation
- Antenne téléphonique mobile
- Réservoir d'eau
- Station d'épuration

Légende supplémentaire

- Limite de la commune
- Limite du périmètre

Commune de Steinfort
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

Localité de Hagen

Carte N°. : 1.2 Date : janvier 2009

Echelle: 1 : 2.500

Fond de plan: © ORIGINE CADASTRE: Administration du Cadastre et de la Topographie, PCN Territoire communal de Steinfort (2006) Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg

Remembrement : règlement grand-ducal du 23 janvier 1979 concernant l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Hagen, Kleinbettingen et Grass, procédure achevée le 28 février 1992, selon la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, telle qu'elle a été modifiée par la suite

Bürogemeinschaft:

OEKO-BUREAU
Bureau d'études, de conseils et de gestion en matières écologiques et environnementales
Boite Postale 44 L-3701 Rumelange
Tel.: (352) 56 20 20 Fax: (352) 56 53 90
e-mail: oeko@oeko.lu

zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
2, Parc d'Activités Syrdali L-5365 Munsbach
tel.: 26 25 95 15 fax 26 25 95 16
info@zilmplan.lu www.zilmplan.lu

Modifié par les modifications du PAG
«A Backent» (N/Réf : 69C/008/2017),
«Sauerträisch» (N/Réf : 69C/007/2017) et «Route d'Arion»
(N/Réf : 69C/009/2019)

Janvier 2020